

J'APPRENDS À NAGER

La Ville de Mantes-la-Jolie encourage le sport comme levier d'éducation pour les plus jeunes en mettant en place le plan national « **J'apprends à nager** » au niveau de son propre territoire. L'initiative s'inscrit dans le cadre du Label national « **Cités Éducatives** ».

Elle organise des stages de natation pour les **élèves d'écoles élémentaires (classes de CP jusqu'au CM2)**, déjà inscrits en centre de loisirs pour les vacances scolaires.

Les enfants âgés de **6 à 11 ans** peuvent bénéficier de cet apprentissage **gratuitement** lors de stages pendant les vacances scolaires.

La municipalité prend à sa charge le montant des stages.



Inscriptions dans les 3 mairies (Centre-ville, Gassicourt, Val Fourré).

